

INTERPRÉTARIAT

POUR LES SAGES-FEMMES LIBÉRALES EN PAYS DE LA LOIRE

L'Objectif ?

Rendre l'accès aux soins accessible à toutes personnes ne maîtrisant pas la langue française

Pour quelles consultations ?

Pour toutes les consultations notamment suivi de grossesse, gynécologiques, santé sexuelle...



Le service est gratuit pour les patients et les sages-femmes libérales des Pays de la Loire, grâce à un financement ARS

Les étapes pour utiliser le service d'interprétariat :

ÉTAPE 1

ADHÉREZ

Quelques jours en amont de votre consultation adhérez au Service d'interprétariat pour recevoir un code personnel en envoyant un mail à :

urpssf.pl@gmail.com

Avec : Nom - Prénom - Ville d'activité

ÉTAPE 2

ORGANISEZ VOTRE CONSULTATION

Une fois le code reçu :

- Notez les principaux points et les questions à aborder avec l'interprète
- Assurez un environnement propice sans bruit

 Cette étape est optionnelle, l'appel peut se faire directement en consultation

ÉTAPE 3

LA MISE EN RELATION AVEC UN INTERPRÈTE

- Appelez le **01 53 26 52 62** soit pour programmer un rendez-vous ultérieur ou pour avoir accès à un interprète en quelques minutes
- Renseignez votre code d'utilisateur - votre nom (ainsi que votre prénom, fonction, numéro de téléphone professionnel s'il s'agit de la première fois)
- Renseignez la langue ou le dialecte dans lequel vous souhaitez un interprète



En cas de coupure, rappelez rapidement le **01 53 26 52 62**, pour être mis en ligne avec l'interprète

L'URPS est disponible pour toutes questions :

- Mail : urpssf.pl@gmail.com
- Téléphone : 06 03 96 97 78



Le code fourni après adhésion au service est strictement personnel